

Session 2023

**Centre organisateur : Université Bordeaux Montaigne
CONCOURS EXTERNE - ASSISTANT INGENIEUR – BAP J**

Emploi type : Assistant·e des ressources humaines

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Durée : 3 heures – coefficient 4

Date de l'épreuve : mardi 27 juin 2023 de 14h00 à 17h00

Consignes :

- Répondre directement sur ce document. Il ne doit pas être dégrafé. Vérifier, dès la remise du sujet, que celui-ci comporte bien 12 pages, y compris celle-ci.
- Vérifier que le dossier des annexes comporte bien 27 pages.
- Aucun document n'est autorisé – L'usage du téléphone portable est interdit.
- L'usage de la calculatrice est autorisé

Important : ce sujet ne doit pas être détaché.

**Le dossier des annexes est conservé par le/la candidat·e, il ne doit pas être rendu.
Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie que vous remettrez
en fin d'épreuve conduira à l'annulation de votre épreuve.**

Le sujet comporte TROIS parties. Le tout est noté sur 60 points :

- La première partie notée sur 20 points : « rédaction d'une note » Page 2 (avec 3 documents en annexe – pages 2 à 22) / temps conseillé 1 heure 30
- La seconde partie notée sur 20 points : un cas pratique Page 6 (avec 2 documents en annexe – pages 23 à 27) / temps conseillé 45 minutes
- La troisième partie notée sur 20 points : questions – pages 10 à 12 / temps conseillé 45 minutes

Les trois parties de l'épreuve sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre que vous souhaitez.

N° d'anonymat : (ne rien inscrire)

✂-----

NOM patronymique :

NOM d'usage :

Prénom :

Né(e) le :

Anonymat

1^{ère} PARTIE : « rédaction d'une note »

Septembre 2022, vous êtes responsable du bureau en charge du dialogue social, la nouvelle directrice des ressources humaines de l'université de France et de Navarre (établissement public de 1607 agents) vous demande de lui préparer une note synthétique (2 à 3 pages) relative à la création du comité social d'administration.

Dans cette note, vous présenterez les missions qui vous semblent essentielles sur le domaine RH, ainsi que la composition de cette nouvelle instance. Vous insisterez sur les principaux changements par rapport aux instances de dialogue social comparables et existantes dans l'établissement.

Cette note comportera trois pages au maximum. Une grande attention sera portée à la qualité rédactionnelle.

Documents joints - Annexes : (3 documents – 21 pages – Pages 2 à 22)

Document 1 : Extraits du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Document 2 : Extrait du guide PARFAIRE (2019), relatif au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Document 3 : Extrait de Vie publique : quelles instances de dialogue social après la loi de transformation de la fonction publique ?

2ème PARTIE : « cas pratique »

Vous êtes responsable du pôle de gestion de la DRH de l'université de France et de Navarre.

Vous êtes sollicité par différents personnels sur la question de savoir s'ils peuvent prétendre au versement de l'indemnité de fin de contrat. Votre responsable vous demande d'instruire les demandes.

Pour information, le SMIC brut de référence est fixé 1747 euros bruts.

Vous indiquerez, pour les situations suivantes, les conditions d'octroi, les motifs et le cas échéant le montant de l'indemnité (les étapes du raisonnement et des calculs seront détaillées). Justifiez votre réponse. Si l'indemnité doit être versée, vous indiquerez le mois de versement sur la paie.

Monsieur X a un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023. Son contrat n'a pas été renouvelé car il n'a pas correctement rempli sa mission. Il a perçu 2000 euros bruts par mois.

Madame Y a un contrat à durée déterminée du 1^{er} février 2023 au 31 mai 2023 dans le cadre d'un projet de recherche. Elle a perçu un salaire de 3800 € brut par mois.

Monsieur Z a débuté son CDD au 1^{er} décembre 2020 et le termine le 30 juin 2021. Il a perçu 2000 euros bruts par mois.

Madame B a signé un contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023 mais elle démissionne le 31 mai 2023. Elle a perçu un salaire de 2500 € brut par mois.

Monsieur C a signé un contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023. Il est lauréat d'un concours et est nommé au 1^{er} septembre 2023. Il a perçu un salaire de 2500 € brut par mois.

Documents joints – Annexes (2 documents – 5 pages – pages 23 à 27)

Document 4 : Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la Fonction publique

Document 5 : Extrait du site du Ministère de l'Intérieur : prime de précarité : un contractuel de la Fonction Publique y a-t-il droit ?

3ème PARTIE : questions

Question 1 : Que veut dire RIPEC ? Citez et définissez ses composantes. (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 2 : Qui élit le président ou la présidente d'une université ? et pour quelle durée ? (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 3 : Citez deux mesures issues de la loi de programmation de la recherche (LPR). (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 4 : Quels ont été les impacts de la crise sanitaire sur l'organisation du travail actuel dans l'enseignement supérieur ? Citez deux exemples. (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 5 : Citez deux dispositifs mobilisables dans le cadre d'une reconversion professionnelle. (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 6 : Qu'est-ce que le forfait mobilité durable ? (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 7 : Quelle est la finalité du temps partiel thérapeutique ? (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 8 : Citez quatre modalités de recrutement en qualité d'agent public (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 9 : Développez le sigle CNESER (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 10 : Quelle est la différence entre rémunération indiciaire et rémunération indemnitaire ? (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....